

Du Quinz Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à dix heures du matinACTE DE MARIAGE de Marius, Victor, Blanc

N° 4

Blanc
&
RichardAgé de Vingt-trois ans, né à La Gard département
d u Var le Quinz du mois de Feinmil huit cent soixante-neuf profession de Mercant, Métier en suspension de loi domicilié
à La Gard département d u Var fils Majeurde Raoul, Marius, Blanc né à La Gard département
d u Var profession de Cultivateur domiciliéà La Gard département d u Var et
de Francis, Ughetta née à Montb départementdes Alpes-Maritimes ses époux, profession de Journalier, domiciliés à La
Gard (Var) ici présents et consentants d'une partEt de Delphine, Marie, RichardAgé de Vingt-trois ans, née à La Gard département
d u Var le Neuf du mois de Septembrmil huit cent soixante-neuf profession de Cultivatrice domiciliée
à La Gard département d u Var fille Majeurede Jean, Joseph, Richard né à Agères département
d u Var en son vivant profession de Cultivateur domiciliéà La Gard département d u Var et
de Magd. Laine, Bonome née à St Auban départementdes Alpes-Maritimes ses époux, profession de Cultivatrice, domiciliés à La Gard
(Var) ici présents et consentants d'autre partLes actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous,
sans opposition, le Dimanche Vingt-trois Mars et deux Avril,
Mil huit cent quatre-vingt-trois, demeurés affichés pendant le
délai voulu par la loi

2° Vu l'Acte de naissance du futur Epoux

3° Vu l'Acte de naissance de la future Epouse

4° Vu l'Acte de décès du père de la future Epouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits
et devoirs respectifs des époux

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil im-

par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas de fait de

contrat de mariage à la date du _____ au mois de _____

mil-huit cent _____ par devant M^r _____

notaire à _____ département de _____

Et les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Delphine, Marie,
Richard et l'autre Marius, Victor, BlancLe tout en présence de Guit, Thilmon
domicilié à La Gard département d u Var Agé
de Vingt-huit ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié
des futursDe Briegnot, Scardu
domicilié à La Gard département d u Var Agé
de Croix-Cinq ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié
des futursDe Briegnot, Alphonse
domicilié à La Gard département d u Var Agé
de Croix-Neuf ans, profession de Cultivateur, beau-frère du futurEt de Ughetta, Emmanuel
domicilié à Marsville département des Bouches Du Rhône Agé
de Cinquante-Cinq ans, profession de Mercant, Croix, Mechant des futursAprès quoi Moi, Eugène, Blanc Maire de la Commune
de La Gardfaisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont
unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la
principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future,
les quatre témoins et le père du futur; La mère du futur et la mère
de la future ont déclaré ne le savoir de ce fait par nous requises
V. Approuvant Vingt-sept mots rayés nuls

Non Marié Delphine Richard

Guit, Briegnot Briegnot

Ughetta Blanc

Eugène